



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2023

<p>DATE DE CONVOCATION : 29 décembre 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Pouvoirs : 2</p> <p>Secrétaire de séance : Cécile GUILLOTEAU</p> <p>Secrétaire auxiliaire : Stéphanie FRADET (GS)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Sandrine DECROCK, Maire.</p> <p>Présents : DECROCK Sandrine, GUILLOTEAU Cécile, GRIT Olivier, MORNET Alain, BONNEAU Marie-Thérèse, CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine, FAVREAU Eric, GAUTIER Françoise, MATHE Grégory, BOURON Stéphanie et GRIT Auguste.</p> <p>Absent excusé ayant donné procuration : MOUSSET Raphaël pouvoir donné MOUSSET Nadine et HAQUETTE Olivier pouvoir donné à GRIT Olivier</p> <p>Absent non excusé : GUERREIRO Maud</p>
---	---

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 13 décembre 2022 comporte une erreur matérielle relevée par Auguste GRIT : dans le tableau des commissions de la CCPA Mme CAPOEN, habitante du Girouard, n'est pas une élue du Girouard mais une représentante de sa profession dans la commission développement touristique de l'office de tourisme.

Le reste du procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Comptables :

13/12/2022	Gamm Vert	Pellets (72 sacs)	621,82	684,00
13/12/2022	ESO	Exctincteurs modulaire association	156,40	187,68
13/12/2022	MAXIPAP	Fournitures de buereau et vitrine extérieure église	197,59	237,11
13/12/2023	ATLANROUTE	Aménagement accès parking aire de point de collecte déchet	3 385,20	4 062,24
21/12/2023	SIGNAUX GIROD	Fourreaux galvanisés	47,36	56,83
23/12/2023	ESO	Exctincteurs et panneau et consigne de sécurité	78,20	93,84

Non usage du droit de préemption : pas de bien de concerné

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA CIBOULE

Madame le Maire donne la parole à Stéphanie FRADET, responsable des services pour la présentation de la décision modificative.

Au budget primitif 2022 du lotissement des Haut de la Ciboule une affectation au compte 1068 avait été prévue pour un montant de 103 748,29 € pour couvrir le déficit. Or, sur les budgets lotissements, il n'y a jamais d'affectation au compte 1068.

La trésorerie nous a prévenu de cette erreur le 12 décembre dernier. La DM proposée est donc une DM de pure correction budgétaire.

DM2 Lotissement Les Hauts de la Ciboule				
Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
042	71355	Variation du stock	103 748,29	
043	608	Frais accessoires	1 000,00	
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
002		Résultat fonctionnement	103 748,29	
043	796	Transfert de charges	1 000,00	
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
1068	1068	Affectation		-103 748,29
40	3555	terrains aménagés	103 748,29	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative N°2 du budget Lotissement Les Hauts de la Ciboule

4. DEVIS ABRIBUS L'AUGIZIERE

Madame le Maire rappelle la demande des familles pour la sécurisation du transport scolaire des enfants de l'Augizière (une dizaine d'enfants). Un candélabre a déjà été mis en place dans cette optique.

Le département de la Vendée finance l'installation d'abribus pour le transport scolaire. Cependant pour bénéficier de ce financement l'abribus doit respecter certaines dimensions au niveau de l'emplacement sur le domaine public. En l'occurrence il n'y avait pas assez de recul.

Les élus ont donc décidé de consulter des entreprises pour un abri casquette. Il y a peu de fournisseurs pour ce type d'abribus.

Une seule entreprise a répondu : URBANEO pour un montant total de 8 106 € TTC

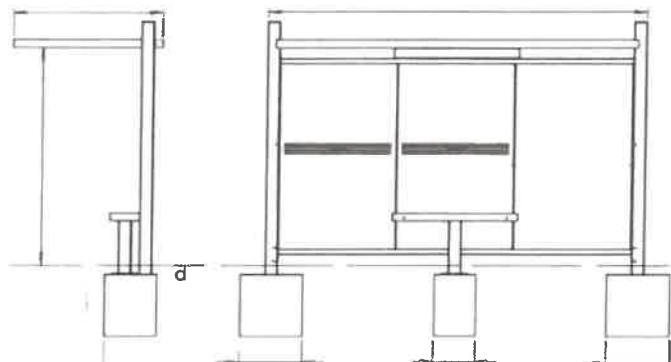
Grégory Mathé demande ce que contient le prix. Olivier Grit confirme que le tarif comprend la pose et la fourniture.

Madame le Maire rappelle que les élus ont le droit de répondre favorablement ou non à la demande de ces administrés.

Nadine MOUSSET demande si l'abribus une fois installé peut être déplacé dans un autre lotissement (en fonction du nombre des enfants qui prennent le transport scolaire).

Madame le Maire lui répond que l'abribus une fois installé ne pourra pas être déplacé, ce n'est pas prévu pour ça.

Nadine MOUSSET demande que les photos de l'abribus soient insérées au PV.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise URBANEO d'un montant de 6 755 € HT soit 8 106 € TTC pour un abribus casquette.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir.

5. LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Madame le Maire indique sue compte tenu des périodes de fêtes, il n'y a pas eu de commissions depuis le dernier conseil municipal du 13 décembre 2022.

6. QUESTIONS DIVERSES

AGENDA :

- Vœux du maire : 21 janvier 2023 à 11h
- Repas des aînés : 28 janvier 2023
- Café du dimanche (en fonction des messes): 29 janvier, 5 mars, 30 avril
- Prochains conseils municipaux : mardi 7 février, mardi 7 mars.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire



Sandrine DECROCK

Le secrétaire de séance



Cécile GUILLOTEAU